

SÉANCE ORDINAIRE

13 JUIN 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 13 JUIN 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Robert Legault propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016, les membres du conseil municipal ayant pris part à cette séance l'approuvent à l'unanimité.

16.06.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état du dépôt d'un rapport sommaire de ses activités pour la période s'échelonnant du 10 mai 2016 au 13 juin 2016.

16.06.4.1.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 13/06/2016 (journal 1329) :	48 136,99 \$
(journal 1330) :	2 498,87 \$
(journal 1331) :	64 044,21 \$
(journal 1332) :	9 530,30 \$
	<u>124 210,37 \$</u>
Dépenses incompressibles (journal 1017) :	400,00 \$
(journal 1018) :	13 150,13 \$
(journal 1020) :	42,85 \$
(journal 1021) :	2 793,19 \$
(journal 1022) :	4 399,06 \$
(journal 1023) :	778,28 \$

(journal 1024) :	7 571,65 \$
(journal 1025) :	35,40 \$
(journal 1026) :	7 897,43 \$
(journal 1027) :	988,49 \$
(journal 1028) :	308,83 \$
(journal 1029) :	105,44 \$
(journal 1030) :	1 503,81 \$
(journal 1031) :	<u>2 048,10 \$</u>
	<u>42 022,66 \$</u>

Total des déboursés du mois : 166 233,03 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 mai 2016 au 13 juin 2016, il est proposé par madame Ginette Caron que la liste des comptes déposée soit approuvée.

Monsieur Stéphane Dumont s'objecte à la facture d'honoraires de madame Kim Cornelissen, s'élevant à 1 494,68 \$, toutefois l'acceptation du paiement de l'ensemble des comptes est acceptée à la majorité des membres du conseil municipal.

16.06.4.1.2.

Dépôt pour adoption du document « L'image de marque de L'Isle-Verte - Positionnement stratégique de l'offre touristique »

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose officiellement un document se voulant une réflexion sur le produit touristique qu'a à offrir L'Isle-Verte et les opportunités de mise en valeur à être exploitées tenant compte d'arrimages possibles entre notre municipalité et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Les thèmes abordés dans ce document sont :

- Les circuits terrestres,
- Les fumoirs et le saule comme images de marque,
- Les routes thématiques (route des fumoirs, route du saule).

Il est donc proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte adhère au concept de cette nouvelle image de marque.

Le document sans être ici, tout au long reproduit, fait partie intégrante du présent procès-verbal.

16.06.4.1.3.

Demande d'implication municipale à divers travaux de voirie - Fabrique Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte

Considérant la demande formulée par le conseil de Fabrique de L'Isle-Verte, à savoir :

- Réparation d'asphalte au chemin reliant la rue St-Jean-Baptiste à l'Église (chemin en façade du presbytère),
- Réparation de la section de trottoir longeant une partie de la rue La Noraye.

Considérant que ces travaux représentent des coûts évalués à environ 5 000 \$;

Considérant que la Municipalité juge à propos d'apporter son soutien à cet organisme;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité offre la main-d'œuvre requise pour l'exécution de ces travaux, la Fabrique devant s'engager à assumer les autres frais inhérents, à savoir et sans s'y restreindre, achat de matériaux, location de machinerie, etc.

16.06.4.1.4.

Adhésion 2016-2017 à la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son adhésion à l'organisme qu'est la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, pour l'année 2016-2017. Le coût lié à cette adhésion est fixé à 234,55 \$ (taxes incluses).

16.06.4.1.5.

Événement « Coup de Chapeau »

Considérant l'activité de reconnaissance, mise en place par la MRC de Rivière-du-Loup, visant à souligner le dynamisme, l'initiative, l'engagement et la participation de citoyens à la vitalité économique et sociale de nos communautés;

Considérant l'implication importante de certaines personnes au sein de la communauté de L'Isle-Verte;

Considérant qu'il n'est pas simple de devoir se limiter à ne proposer qu'une seule de ces personnes;

Considérant qu'après délibération, l'organisme qu'est La Friperie du Nordet est devenu une plus-value incontestable pour L'Isle-Verte;

Considérant qu'outre sa fondatrice, dont la présence demeurera toujours dans nos cœurs, une personne de très grande valeur s'y investit sans compter;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit proposée la candidature de madame Ginette Pelletier, soit une bénévoles mettant à la disposition de sa communauté d'incroyables heures de travail, et ce, avec une bonne humeur qui la distingue.

16.06.4.1.6.

Autorisation pour enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte a ordonné à la MRC de Rivière-du-Loup de procéder à la vente pour non-paiement des taxes;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, ce jeudi 16 juin 2016, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le directeur général, monsieur Guy Bérubé, ou en son absence, la secrétaire de direction, madame Katia Talbot, soit et est autorisé à enchérir et à acquérir pour et au nom de la Municipalité, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la Municipalité pour non-paiement des taxes, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

16.06.4.1.7. Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité accepte d'assumer les frais d'inscriptions, de déplacement et de séjour de deux participants au congrès annuel de la FQM devant se dérouler du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscriptions sont de 720 \$ (plus taxes) par participant.

16.06.4.1.8. Entente de services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec)

Considérant les services proposés par la Croix-Rouge lors de situations d'urgence afin de venir en aide aux personnes sinistrées;

Considérant que la Municipalité procède, actuellement, à la mise en place de son plan de mesures d'urgence et, par conséquent, à une meilleure définition de ses collaborateurs lors d'événements particuliers;

Considérant que les services de la Croix-Rouge font partie de ces services essentiels auxquels il nous faut adhérer;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adhère à l'entente de services proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge, et ce, pour une période de trois ans. La contribution financière annuelle s'élève à 0,16 per capita, soit un montant de 218,24 \$ couvrant l'année financière 2016-2017.

En occurrence, madame Ursule Thériault, mairesse, et Guy Bérubé, directeur général, sont autorisés à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité.

16.06.4.1.9. Demande d'acquisition de terrain - propriété de la Municipalité

Considérant l'intérêt formulé par monsieur André Marquis à l'effet de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain localisée entre sa propriété et la rue Gagnon, d'une superficie d'environ 423,2 mètres carrés;

Considérant que cette parcelle de terrain n'a pas une superficie suffisante pour permettre l'implantation d'une construction;

Considérant que la Municipalité a pris en compte le coût d'évaluation, au pied carré, de différents terrains du secteur visé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit offert, à monsieur André Marquis, cette parcelle de terrain au coût de 1,00 \$ du pied carré (plus taxes). Également, l'acquéreur devant s'engager à assumer tout autre frais pouvant être exigé pour mener à terme cette transaction (frais d'arpentage et autres, si nécessaire).

16.06.4.2.1. Proposition d'honoraires - Firme Actuel Conseil inc. - travaux de réfection d'une section de la rue Béland

Considérant la nécessité d'intervenir sur la section de la rue Béland, longeant la voie ferrée, en raison d'un état de chaussée très défectueux;

Considérant que l'ampleur des travaux nécessite l'implication d'une firme d'ingénieur-conseil;

Considérant l'offre de services obtenue de la firme Actuel Conseil inc., le tout totalisant un coût maximal de 12 250 \$ (plus taxes);

Considérant que la Municipalité entend réaliser ces travaux, elle-même, donc en allouant certains de ces travaux à des sous-traitants (location de niveleuse, de pelles mécaniques et autres);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition d'honoraires soumis par la firme Actuel Conseil inc., tout en s'engageant à n'utiliser que les services qui lui sont nécessaires.

16.06.4.2.2.

Proposition d'honoraires - Groupe Tanguay et associés - Programme d'entretien préventif et de rinçage du réseau d'aqueduc

Considérant qu'il a été jugé nécessaire de s'assurer d'un bon suivi lié à l'entretien du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Considérant l'importance d'agir de façon préventive afin de maximiser la durée de vie de nos équipements d'aqueduc (vannes, poteaux d'incendie et le réseau dans son ensemble);

Considérant la possibilité, pour la Municipalité, de se doter d'un modèle hydraulique permettant de détecter les priorités d'intervention suite aux divers travaux d'entretien;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition soumise par la firme Groupe Tanguay et associés consistant à établir un programme de rinçage et d'entretien préventif du réseau d'aqueduc et ses composantes et ce, pour la somme de 9 500 \$ (plus taxes). Cet investissement est assumé à 50 % par les excédents de fonctionnements de la Municipalité et à 50 % par le surplus affecté de l'ex-municipalité village.

16.06.4.3.1.

État de la propriété sise au 25, rue du Quai - Avis de non-conformité à la réglementation d'urbanisme

Attendu que depuis le sinistre survenu le 23 janvier 2014, l'ensemble de la propriété sise au 25, rue du Quai, à L'Isle-Verte n'a fait l'objet d'aucun travail d'entretien;

Attendu la position stratégique qu'occupe le bâtiment ainsi que le terrain laissé vacant dans le secteur urbanisé de la Municipalité;

Attendu que la réglementation municipale d'urbanisme prévoit des normes à respecter que ce soit en matière d'aménagement des terrains, en matière de sécurisation des constructions ou encore au maintien d'entretien extérieur de bâtiments;

Attendu que la Municipalité prévoit récupérer ses clôtures temporaires entourant les anciennes fondations de l'immeuble détruit;

Attendu que le 3 mars 2016, la direction générale de la Municipalité demandait, par courriel, au propriétaire et gestionnaire de cet immeuble, de préciser ses intentions à l'égard de l'aménagement du terrain lui appartenant;

Attendu qu'aucun suivi n'a été soumis à la Municipalité par le propriétaire et gestionnaire de cet immeuble « 9049-3420 Québec inc. », monsieur Roch Bernier;

Attendu que la Municipalité entend faire suivre au gestionnaire de cet immeuble des extraits de réglementation précisant les obligations auxquels il doit se soumettre afin de rendre cet espace conforme à la réglementation en vigueur;

Attendu qu'un délai maximal de 10 jours apparaît raisonnable pour soumettre et réaliser les travaux de conformité nécessaires;

Attendu qu'à défaut d'assurer le suivi exigé, la Municipalité entend engager les procédures, sanctions et recours prévus à sa réglementation;

En occurrence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte mandate l'inspecteur en bâtiments ainsi que le directeur général de la Municipalité pour produire les extraits de réglementation auxquels doit se soumettre le propriétaire de cet immeuble ainsi que les sanctions et recours s'appliquant en cas de contravention aux règlements d'urbanisme.

16.06.4.4.1.

Festival de balle donnée - avance de fonds

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le prêt d'une somme de 6 000 \$ à l'organisation de la balle donnée, pour leur activité annuelle.

16.06.4.4.2.

Dépôt de document - lettre de démission - coordonnatrice en loisirs

Le directeur général de la Municipalité dépose une correspondance de madame Amélie Martineau faisant état de sa démission à titre de coordonnatrice en loisirs pour la Municipalité de L'Isle-Verte, le tout prenant effet à la date de ce dépôt. Un processus de sélection sera donc amorcé en vue de combler ce départ.

16.06.4.4.3.

Campagne d'achat local - Motion de félicitations

Considérant la campagne de sensibilisation à l'achat local initiée par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte;

Considérant que cette initiative semble fort appréciée des commerces de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte témoigne d'une motion de félicitations à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte pour cette initiative.

16.06.4.5.1.

Demandes diverses de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant les autorisations de dépenses, formulées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte », aux fins de réaliser des travaux d'aménagement au parc à proximité de l'Église ainsi qu'assurer certains frais administratifs, dont :

- Plomberie, plus ou moins 800 \$,
- Électricité, 16 650 \$,
- Travaux d'excavation, 15 500 \$,
- Achat de bordure de béton, plus ou moins 1 000 \$,
- Peinture pour abris, bancs, tables, bacs à fleurs, 225 \$,
- Balises pour la saison hivernale, environ 80 \$,
- Production d'états financiers par la firme Mallette, 600 \$,
- Contribution à la journée des aînés, 300 \$.

Considérant la demande d'implication municipale aux fins de réaliser les travaux suivants :

- Raccordement de la plomberie d'un abreuvoir à la tuyauterie de l'Église,
- Assurer le passage de fils électriques devant alimenter quelques lampadaires,
- Réaliser une base de béton devant permettre de positionner un abreuvoir.

En conséquence il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à l'ensemble de ces dépenses et autorise à ce que les employés municipaux réalisent la partie des travaux les concernant.

16.06.9.

Levée de la séance

À 21 h, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER